

(25) *lu*
M. SCARRONE Pierre
839A chemin la Malissonne
83740 La Cadière d'azur
Tel: 06 45 88 55 64

Mme DUJON Marie-Claude
164B chemin Donicarde à Doumergue
83500 La Seyne s/m
Tel: 06 19 31 06 64

Urba



M. LUC Olivier.
Commissaire enquêteur //

La Cadière d'azur le 29 Janvier 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens vers vous suite à l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisation de la commune de la Cadière d'azur.

Étant propriétaire en indivision avec ma sœur Madame DUJON Marie-Claude des parcelles G1109, G104, G103 et G93 à "les Luquettes" la Cadière d'azur, nous aimerions que vous étudiez la possibilité de classer ces parcelles en zone constructible.

En effet nous avons constaté le passage de tous les terrains "les Luquettes" constructibles à 2500m2 jusqu'à ceux limitrophes aux nôtres, pendant que nos parcelles restent inconstructibles et alors même que la mairie de la Cadière:

* réalisait l'agrandissement de l'ancien chemin de Cuges et projette d'élargir le chemin des Belles Pierres, de relier ces deux routes par un chemin fermé à la circulation pour une éventuelle évacuation de la zone en cas d'incendie et pour un accès pompier facilité.

*projette la construction d'un bassin hydraulique pour alimenter cette zone.

Le classement de ces terrains en zone constructible uniformiserait le quartier "les Luquettes" réduisant un habitat diffus, supprimant un îlot potentiel de départ ou de reprise de feu et permettant aux pompiers de tenir un incendie en prenant position sur la route des "belles Pierre" ce qui fut impossible lors du grand incendie de l'année 2000 où les pompiers ont dû protéger les maisons une à une en voyant le feu sauter les collines et reprendre force dans les zones de maquis ou boisées (incendie qui, s'il ne fit heureusement pas de victimes, fut à l'origine de l'évacuation de presque 2500 personnes) et évitant les dépôts sauvages dans des terrains de garrigue.

De plus le passage de ces terrains en zone constructible pourrait amener des recettes pour rentabiliser la viabilité des projets et des réalisations dans ce quartier en augmentant l'offre de terrains constructibles ce qui, de ce fait, ferait baisser le coût de la demande.

La mairie pourrait peut-être alors acquérir plus facilement des terrains, lui permettant de mieux répondre à l'obligation de logements sociaux, voire être intéressée par l'acquisition

de nos parcelles, sachant - je cite le courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 Octobre 2017 - que seulement 19% du territoire de la Cadière d'azur peuvent être considérés comme inconstructibles.

Nous restons à votre entière disposition, en espérant une réponse favorable de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

M. SCARRONE Pierre



Mme DUJON Marie-Claude

